



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
du 11 avril 2025
à 21 heures 00

Date convocation : 03/04/2025

Affichage : 03/04/2025

Membres du Conseil Municipal en exercice :	23
Présents :	15
Absents excusés :	7
Procurations :	1
Votants :	16

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Elsa MARRE-LARTIGUE, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Éric CHELLE, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Angeline BONNET, Muriel LUX, Pauline MARQUET Mrs Jean-Pierre CERISIER, Christian DIEZ, Cédric LAVIGNE, Nicolas PAPAIX
PROCURATIONS	M. Alain LARGE à M. François BOMPAY
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<p><u>Finances</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 2. Affectation des résultats 2024 3. Vote des subventions aux associations – année 2025 4. Vote des taux d'imposition 2025 5. Présentation et vote du budget primitif 2025 6. Fongibilité des crédits – budget 2025 7. Modalités de remboursement formation mutualisée CERTIBIOCIDE <p><u>Ressources humaines</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Création de poste – emploi permanent – ludo-médiathécaire <p><u>Environnement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Signature d'une convention de prise en charge et de gestion de colonie de chats libres <p><u>Décisions du Maire</u> : Néant</p> <p>Questions diverses</p>

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures 05.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 20 mars 2025 et le soumet à approbation.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Rapporteur : M. le Maire

Le CFU est un document unique qui remplace le compte de gestion (établi par le comptable) et le compte administratif (établi par l'ordonnateur). Il exprime les résultats de l'exécution du budget et retrace en dépenses et recettes les prévisions et réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU constitue l'arrêt des comptes. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Il sera obligatoire pour toutes les entités publiques en 2026.

Pour l'année 2024, le CFU de la commune est le suivant :

(M. Paul-Marie Blanc, Maire, donne la présidence à M. Roland Estrade, 1^{er} adjoint au maire, et sort de la salle. M. Blanc ne prend pas part au vote)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 272 840,34	2 487 504,00	4 760 344,34
	Recettes réalisées (1)	B	669 387,79	2 547 918,31	3 217 306,10
	Restes à réaliser	C	1 002 166,04	0,00	1 002 166,04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 388 403,26	2 975 286,94	5 363 690,20
	Dépenses réalisées (1)	E	1 467 565,16	2 478 564,86	3 946 130,02
	Restes à réaliser	F	217 459,95	0,00	217 459,95
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-798 177,37	69 353,45	-728 823,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	115 562,92	487 782,94	603 345,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-682 614,45	557 136,39	-125 478,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	784 706,09	0,00	784 706,09
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	102 091,64	557 136,39	659 228,03

Mme Elsa Marre-Lartigue demande si l'on est sur du versement des RAR recettes compte tenu du contexte financier actuel qui touche notamment nos partenaires. Réponse oui.

VOTE	Pour :	15
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Affectation des résultats 2024

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le résultat de clôture du CFU 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	- 682 614.45 €	557 136.39 €
Restes à réaliser dépenses	- 217 459.95 €	
Restes à réaliser recettes	1 002 166.04 €	

Monsieur le Maire propose, cette année, de ne pas affecter en section d'investissement, une partie du résultat 2024 de la section de fonctionnement, mais de reporter la totalité de l'excédent en fonctionnement uniquement.

Affectation du résultat	En investissement	Report en fonctionnement
	0 €	557 136.39 €

Monsieur le Maire précise également qu'il y a lieu de reprendre dans le budget principal les résultats du budget assainissement, qu'il faudra par la suite reverser à Réseau 31, dans le cadre de ce qui avait été conclu lors du transfert de la compétence assainissement collectif. Ainsi la reprise des résultats est la suivante :

Résultats à intégrer au budget communal et à reverser à Réseau 31	En investissement	Report en fonctionnement
	526 312.01 € (Reversement mensuel échelonné sur 4 ans)	15 471.91 € (Déjà reversé en 2024)

Ainsi, le cumul des affectations de résultats sont les suivantes :

Affectation du résultat	En investissement	Report en fonctionnement
	526 312.01 €	572 608.30 €

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Vote des subventions aux associations – année 2025

Rapporteur : Mme Sylvaine Gendron

	Montant proposé			Vote
--	-----------------	--	--	------

ASSOCIATIONS BERATAISES		Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Pour	Contre	Abstention
AME	2 500,00 €		16	16	0	0
APEEB	1 200,00 €		16	16	0	0
Attrait des Arts	650,00 €		16	16	0	0
Bérat Quad 31	300,00 €		16	16	0	0
Club Photo BIS	700,00 €		16	16	0	0
Comité des fêtes	14 000.00 €	<i>Mme Caroline PRIGENT</i>	15	15	0	0
Et vie danse	600,00 €		16	16	0	0
Gymnique de Bérat	1 500,00 €		16	16	0	0
La clef des chants	150,00 €		16	16	0	0
Lankhaos	200,00 €		16	16	0	0
Les M'âme	1 000,00 €		16	16	0	0
Les Minis explorateurs	100,00 €		16	7	0	9 <i>Isabelle Sené + Anne-Emmanuelle Ramond + Alain Large + François Bompay + Jean- Christophe Sanchez + Roland Estrade + Eric Chelle + Caroline Prigent + Valérie Vandon</i>
Les Petits Pas	400,00 €		16	6	0	10 <i>Elsa Marre-Lartigue + Isabelle Sené+ Anne-Emmanuelle Ramond + Alain Large + François Bompay + Jean- Christophe Sanchez + Roland Estrade + Eric Chelle + Caroline Prigent + Valérie Vandon</i>
Loisirs et soins pour tous	300,00 €		16	15	0	1 <i>Valérie Vandon</i>

Tennis Club Bérat	1 000,00 € + 200.00 € OM	Mrs. Alain LARGE, François BOMPAY, Jean- Christophe SANCHEZ	13	13	0	0
US Bérat Foot	5 500,00 + 380.00 € OM		16	16	0	0
US Bérat Pétanque	1 000.00 €		16	16	0	0
SOUS TOTAL	31 680,00 €					

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
ACPG - CATM	150,00 €		16	16	0	0
AACVG (Rieumes)	100,00 €		16	16	0	0
AAPPMA (Rieumes)	100,00 €		16	16	0	0
Culture Loisirs Bien- vivre en Savès	150.00 €	M. Roland ESTRADE	15	15	0	0
Dojotonic	600,00 €		16	16	0	0
FNACA	150,00 €		16	16	0	0
Savès Patrimoine	150,00 €		16	16	0	0
Adot31	50,00 €		16	16	0	0
Meilleurs ouvriers de France	50,00 €		16	16	0	0
Hôpital Marchant	100,00 €		16	15	0	1 Franck Cammas
Tohu Bohu	250,00 €		16	15	0	1 Isabelle Sené
SOUS TOTAL	1 850,00 €					

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
Coopérative scolaire Maternelle	700,00 €		16	16	0	0

Coopérative scolaire Maternelle Voyage	500,00 €		16	16	0	0
Coopérative scolaire Elémentaire	1 000,00 €		16	16	0	0
Coopérative scolaire Elémentaire Voyage	1 000,00 €		16	16	0	0
USEP Sport scolaire élémentaire	2 300,00 €		16	16	0	0
Asso sportive du collège de Lherm	200,00 €		16	16	0	0
SOUS TOTAL	5 700,00 €					

TOTAL GENERAL	39 230,00 €					
----------------------	--------------------	--	--	--	--	--

FINANCES – Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les taux d'imposition pour cette année 2025, de la façon suivante :

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37.00 %	39.50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	60.33 %	64.41 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	12.84 %	13.48 %

VOTE	Pour :	15
	Contre :	0
	Abstention :	1 - Caroline

FINANCES – Présentation et vote du budget primitif 2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Budget Primitif 2025 principal de la commune proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
	BP 2025	BP 2025
Fonctionnement – Mouvements réels	2 524 067.56 €	2 500 030.67 €
Fonctionnement – Mouvements d'ordre		17 000.00 €

Résultat antérieur reporté		572 608.30 €
Virement à la section d'investissement	565 571.41 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 089 638.97 €	3 089 638.97 €
Investissement – Mouvements réels	2 980 512.38 €	2 123 234.88 €
Investissement – Mouvements d'ordre	102 110.39 €	85 110.39 €
Restes à réaliser	217 459.95 €	1 002 166.04 €
Résultat antérieur reporté		526 312.01 €
Virement de la section de fonctionnement		565 571.41 €
TOTAL INVESTISSEMENT	3 300 082.72 €	3 300 082.72 €

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Fongibilité des crédits – budget 2025

Rapporteur : M. le Maire

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire dans cette limite-là.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

FINANCES – Modalités de remboursement formation mutualisée CERTIBIOCIDE

Rapporteur : M. le Maire

Depuis le 1er janvier 2024, le certibiocide est décliné en 3 catégories :

Certibiocide désinfectants
Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
Certibiocide autres produits

Le certibiocide « désinfectants » s'obtient après une formation de 7 heures, il est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale.

La commune de Lherm a proposé de mutualiser cette formation afin de permettre, au regard du nombre d'agents inscrits de bénéficier de tarifs préférentiels et s'est proposé en tant que commune organisatrice.

L'organisme de formation, MT Formation, a transmis à la commune de Lherm la facture dont elle devra s'acquitter et appliquera un tarif groupé de 870€ qui sera ensuite ainsi réparti :

COMMUNES	Nombre d'agents	Prix
BERAT	2	217.50€
LE FOUSSERET	2	217.50€
LHERM	2	217.50€
MARTRES-TOLOSANE	1	108.75€
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	1	108.75€

La convention de mutualisation pour la formation CERTIBIOCIDÉ jointe à la présente délibération stipule les modalités de remboursement de cette formation.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES – Création de poste – emploi permanent – ludo-médiathécaire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point et de l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance

ENVIRONNEMENT – Signature d'une convention de prise en charge et de gestion de colonie de chats libres

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bérat, comme beaucoup d'autres communes, est confrontée à une problématique liée à la prolifération des chats errants, c'est-à-dire des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans plusieurs lieux publics de la commune.

La commune, en partenariat avec l'association « les chats libres de Cazères », a décidé de mener une politique de protection des populations de chats errants, respectueuse de la condition animale et de l'environnement, afin de permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal.

Pour ce faire le Maire peut, par arrêté, faire capturer les chats errants afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification. Cette identification serait réalisée au nom de ladite association.

Ces actes vétérinaires pourraient être menées par le cabinet vétérinaire du Fousseret, la commune de Bérat s'engageant à prendre en charge les frais inévitables à ces actes, à hauteur d'un budget annuel de 2 000 € TTC.

La convention tripartite jointe à la présente délibération stipule les différents engagements des parties et les modalités de prises en charge et de gestion de ces chats.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	0

INFORMATIONS DIVERSES : Néant

DECISIONS MUNICIPALES : Néant

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire lève la séance à 22h56.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ